

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 20 septembre 2017

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en saluant les membres du Conseil, la Municipalité, le public et les représentants de la presse. Il remercie l'Assemblée pour sa confiance suite à son élection. Il remercie également Monsieur Pierre-Yves Rochat pour les années de présidence qu'il a menées avec brio et lui souhaite beaucoup de plaisir de pouvoir maintenant participer activement aux débats.

La secrétaire procède à l'appel : 26 membres sont présents.

Excusés : Mesdames Myriam Cornaz, Georgeta Rossier, Messieurs Denis Delapierre et Stéphane Schmidt.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2017 est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour « Préavis N°3/2017 – Projet de règlement sur la distribution de l'eau ». Il donne la parole à la Municipalité.

1. PREAVIS N°3/2017 – PROJET DE REGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, présente le préavis N°3/2017 et ses annexes.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Hervé Moine demande s'il y a une raison particulière pour que le contenu de l'annexe ne figure pas dans le règlement communal principal ou est-ce que l'annexe est de la compétence municipale et le règlement de la compétence du Conseil ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que l'annexe est la partie qui détermine le prix des taxes. Le règlement communal est un document usuel qui ne sera jamais modifié (peut-être dans 40 ou 50 ans). Par contre l'annexe est modifiable ; si la rentrée des taxes ne suffit plus à autofinancer ce dicastère, il sera possible de refaire voter une nouvelle annexe avec les nouveaux prix.
- Monsieur Hervé Moine demande s'il n'y a pas une délégation de compétence dans le règlement par rapport à l'annexe ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que ce jour l'annexe est soumise au Conseil. Si elle est acceptée, elle fera foi ; dans le cas contraire, la Municipalité présentera une nouvelle annexe.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, apporte un complément d'information. Il souligne que l'annexe représente la marge de manœuvre de la Municipalité ; c'est le plafond auquel elle peut travailler sur les modifications des taxes. Cela ne veut pas dire qu'elle va de suite mettre ces montants en cours. Le m³ d'eau est à 0.90 centimes, nous pouvons monter à CHF 2.- (marge de manœuvre de la Municipalité). Jusqu'à ce montant, l'annexe n'a pas

besoin d'être modifiée ; au moment où l'on dépassera celui-ci (comme pour les déchets) la Municipalité devra repasser devant le Conseil pour une nouvelle annexe modifiée.

- Madame Michèle Salanon relève que la taxe est de 0.90 centimes avec la possibilité de monter à CHF 2.- le cas où. Elle demande la confirmation que l'augmentation de la taxe sera bien effectuée en cas de besoin seulement.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, confirme que c'est bien au cas où si besoin. La Municipalité informera / avisera le Conseil lors de la décision d'augmenter la taxe. Il rappelle que les montants définis sont soumis à Monsieur Prix.
- Monsieur Philippe Estiévenart demande concernant le domaine de l'eau si la Commune est autosuffisante ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'actuellement il n'y a pas de problème concernant la gestion de l'eau et c'est pour cette raison que le prix de 0.90 centimes est encore maintenu. On ne peut pas savoir si dans deux ou trois ans le tarif sera maintenu car cela dépend des factures, de l'entretien, des travaux sur les conduites ou autres qui peuvent influencer la décision d'augmenter la taxe, suivant la marge de manœuvre laissée à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Le Président nomme la Commission Ad hoc pour l'étude de ce préavis qui rapportera pour le prochain Conseil. Elle est composée de :

- Monsieur Pierre-Yves Rochat, Président.
- Monsieur Agron Berisha
- Madame Marie-Noëlle Bourgeois
- Monsieur Benoît Croset
- Monsieur Philippe Estiévenart

2. PREAVIS N°4/2017 – TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, informe l'Assemblée qu'il n'y aura pas de préavis sur le taux d'imposition 2018 ce jour faute d'éléments manquants. Pour travailler sur le taux d'imposition il faut qu'une partie du budget soit fait. Or, il manque plusieurs éléments tels que ceux des associations intercommunales et du Canton pour pouvoir établir le budget et travailler sur le taux d'imposition.

En conséquence, ledit préavis est reporté.

Celui-ci, ainsi que les documents y relatifs seront transmis le plus rapidement possible à la Commission des finances. Il rappelle que le délai pour fixer le taux d'imposition est fixé au 31 octobre 2017 et ensuite transmis à la préfecture.

Le Président prend note de ce qui précède et prie la Commission des finances d'en faire de même. Il demande à la CoFin d'étudier ledit préavis et ses annexes à réception des pièces par courriel / courrier et de rapporter à la prochaine séance du Conseil.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi demande si la Municipalité a une idée du délai d'attente pour avoir en main les documents concernant ledit préavis. ?

- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, répond qu'elle sera informée dès que possible...rapidement il espère.
- Monsieur Christian Jan demande quelle est la tendance du taux (gouverner c'est prévoir) ?
- Le Syndic répond que se sera plus ou moins le statu quo.

La parole n'est plus demandée.

3. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Willy Favre indique que ce jour a eu lieu l'inauguration de la bibliothèque extérieure, installée vers le panneau d'affichage. Elle permettra un accès plus facile aux enfants et aux adultes. La bibliothèque à l'intérieur de la Maison de commune reste à disposition. Il remercie ceux et celles qui se sont engagés dans cette opération.

Il rappelle que :

- les 6, 7, 8 et 9 décembre 2017 il y aura le marché de Noël, en collaboration entre la Commune et l'Institution
- le 6 décembre, il y aura la St. Nicolas à l'Institution pour les enfants.

Toutes les informations et le déroulement de ces journées de manifestations (lieu, horaires, animations, ...) vous parviendront dans un temps plus proche des Fêtes.

Il demande si des personnes sont intéressées à avoir un coin de jardin sur le territoire communal, mis à disposition l'année prochaine. Pour toute information, s'adresser à Agenda 21 ou à Madame Cathy Zanola Rossier.

- Monsieur Rémy Wulliens avise qu'il y a des travaux sur la Vieille Route de l'Etraz, entrepris par la SEFA (installation de la fibre optique). Des fouilles entre le carrefour de St. Livres et le chemin des Caronies vont prochainement être entreprises et la Commune, en participation avec la SEFA, va saisir l'opportunité de placer un tube pour un futur éclairage public.

La route sera très prochainement fermée entre le vieux pont (Vieille Route de l'Etraz) et le virage en "épingle à cheveux", sur environ 70m. pour refaire une partie de la chaussée.

Des travaux sont aussi prévus à la Route de St. Livres pour changer des bordures qui ont été endommagées par les chars de l'armée, qui prend ces travaux à sa charge.

- Le Syndic informe que la taxe pompier ne changera pas (CHF 32.-). En 2016, nous avons eu une rétrocession de CHF 2.- par habitant de la part des pompiers.

Et puis, l'été a été merveilleux avec beaucoup de gens sur les terrasses...et il n'y a jamais eu autant de plaintes pour le bruit que cette année. Les gens sont des éternels mécontents ! Des plaintes à cause des enfants qui faisaient du bruit en journée, des plaintes à cause des gens installés en terrasse qui faisaient du bruit, ...

Il informe que le PGA est toujours à l'étude.

Concernant le parking : il y a de plus en plus de véhicules qui stationnent à Lavigny. Cela devient inquiétant car on se rend compte que si la Grande Salle est louée, les véhicules doivent parquer ailleurs. Comme discuté lors de la précédente séance du Conseil, des personnes venant de l'extérieur de la Commune stationnent à la semaine. En conséquence, le nécessaire va être fait afin qu'il y ait des places disponibles pour les citoyens de Lavigny.

4. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président remercie Madame Sophie Kandaouroff de recevoir le Conseil et la Municipalité au Château afin de nous faire connaître la Fondation et visiter les lieux où de nombreux écrivains y ont séjournés.

Le verre de l'amitié est offert par la Municipalité à l'occasion de cette visite.

Il prie l'Assemblée d'agender la prochaine séance du Conseil communal fixée le 25 octobre à 20h15.

Le Président remercie l'Assemblée de son attention.

Il clôt la séance à 20H43

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone